

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES DE FAUNE ET DE FLORE
SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Vingt-huitième réunion du Comité pour les animaux
Tel-Aviv (Israël), du 30 août au 3 septembre 2015

Étude du commerce important de spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II
[résolution Conf. 12.8 (Rev.CoP13)]

ÉVALUATION DE L'ÉTUDE DU COMMERCE IMPORTANT [DÉCISION 13.67 (REV. COP14)]^{*}

Le présent document a été soumis par les coprésidents du groupe de travail consultatif CITES sur l'évaluation de l'étude du commerce important² en relation avec le point 9.1 de l'ordre du jour.

¹ Traduction aimablement fournie par l'auteur du document.

^{*} Ce point est inscrit à l'ordre du jour du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes.

² Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES (ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

ÉVALUATION DE L'ÉTUDE DU COMMERCE IMPORTANT (EECI) – OBJECTIFS, PROCESSUS ET PROGRÈS



Carolina Caceres (Comité pour les animaux) et
Noel McGough (Comité pour les plantes)

28^e session du Comité pour les animaux Tel-
Aviv (Israël), du 30 août au 3 septembre 2015

Mandat – Objectifs de l'EECI

- Évaluer la contribution de l'ECI à l'application des paragraphes 2a), 3 et 6a) de l'article IV
- Évaluer l'incidence de l'ECI sur le commerce et la situation de conservation des espèces choisies pour examen et recommandations
- Formuler des recommandations
- Élaborer un document présentant les recommandations et les conclusions pour la première session appropriée de la Conférence des Parties (CdP)

Mandat – Processus de l'EECI

- Le Comité pour les animaux (CA) et le Comité pour les plantes (CP) supervisent l'évaluation.
- Le Groupe de travail consultatif (composé de certains membres du CA et du CP, des Parties, du Secrétariat et de spécialistes) se charge de l'évaluation.
- Le rapport définitif sera présenté à la CdP par les présidents du CA et du CP et pourrait comporter une résolution révisée.

Mandat – Contenu de l'EECI

Évaluation

- Processus ayant servi à choisir les espèces à étudier
- Processus et moyens employés pour réunir les renseignements sur ces espèces, leur rôle dans la formulation des recommandations et des processus de communication avec les États des aires de répartition
- Nature et fréquence des recommandations présentées
- Réponses aux recommandations et problèmes qui ont pu se poser
- Usage fait des recommandations par les Parties

Mandat – Contenu de l'EECI (suite)

Évaluation

- Nature et échelle du soutien prêté par les Parties à la mise en œuvre des recommandations
- Processus permanent de surveillance de la mise en œuvre
- Incidence du processus sur d'autres aspects de la mise en œuvre de la CITES

Exécution

- Études de cas d'un éventail représentatif d'espèces et de pays aux fins d'évaluation de l'incidence

Analyse

- Information permettant d'évaluer l'efficacité et le rapport avantages-coûts de l'ECI

Mise en œuvre de l'EECI

Tenue de 2 sessions

- Île de Vilm, en Allemagne, du 24 au 28 juin 2012 et rapport à la 27^e session du CA et à la 21^e session du CP

Objectif – examen du processus actuel et détermination des grands aspects à étudier selon le mandat; « L'ECI devrait être un exercice proportionné, rapide et simple » [traduction]

- Shepherdstown, Virginie-Occidentale, États-Unis, du 27 avril au 1^{er} mai 2015 et rapport à la 28^e session du CA et à la 22^e session du CP

Objectif – révision de la résolution et des recommandations au CA et au CP et examen des progrès dans l'exécution du mandat

Résultats de la session de Vilm

Entre autres recommandations

- Accroître la transparence de l'ECI
- Abréger et simplifier le processus et établir des critères de sélection des espèces plus stricts
- Rendre prioritaires la communication et la consultation auprès des États des aires de répartition et veiller à ce qu'elles soient claires et informatives
- Produire un « menu » type pour les recommandations de l'ECI
- Fixer un point d'aboutissement clair aux études de cas de l'ECI
- Établir avec plus de clarté le moment où les recommandations ont été respectées et le processus permettant de traiter les cas de respect partiel des recommandations, ce qui comprend l'interaction avec les comités scientifiques

Résultats de la session de Shepherdstown

Révision de la résolution et concentration sur les aspects suivants :

1. Critères de sélection des espèces et des pays
2. Lettre initiale et communications destinées aux États des aires de répartition
3. Uniformisation des recommandations de l'ECI
4. Simplification générale et amélioration de la transparence du processus de l'ECI du début à la fin

Résultats de la session de Shepherdstown

- **Critères de sélection** : Le PNUE-WCMC a présenté les résultats de la mise à l'essai d'une nouvelle méthode proposée, et le GTC a accepté un processus révisé accompagné davantage de directives (annexe 3 du rapport)
- **Lettre initiale aux États des aires de répartition** : Révision de fond et inclusion de directives importantes et d'explications à l'intention des Parties touchées (p. ex. guide « convivial » de l'ECl, renseignements détaillés justifiant la sélection de pays ou d'espèces, indications simples sur la façon de répondre [annexe 1 du rapport], éléments à inclure dans la réponse [annexe 2 du rapport])

Résultats de la session de Shepherdstown

- **Uniformisation des recommandations** : Le GTC a élaboré des directives fondées sur le critère selon lequel les recommandations devraient « être circonscrites dans le temps, réalisables, mesurables et proportionnées aux risques en matière de conservation et favoriser le renforcement des capacités » [traduction]. Une recommandation finale a également été formulée pour permettre aux États des aires de répartition de rendre compte des progrès (annexe 3 du rapport).

Résultats de la session de Shepherdstown

- **Simplification et transparence – révision de la résolution Conf. 12.8** : Le calendrier général a été écourté pour que le travail de fond se fasse entre deux sessions de la CdP avec une plus grande transparence pour tous les intervenants (annexe 3 du rapport).
- Rédaction de quatre projets de décision de la CdP en vue de la création d'une **base de données de suivi et de gestion de l'ECI**, de l'élaboration d'un guide simple de l'ECI et d'un module de formation, et poursuite de l'examen de la valeur des études nationales

Résolution révisée

Annexe 3 du rapport au CA28

Simplification du processus en quatre parties – quatre grandes étapes de l'ECI

1. Sélection
2. Consultation avec les États des aires de répartition et compilation des informations
3. Catégorisation et formulation de recommandations par le CA ou le CP
4. Mesures d'application des recommandations

Résolution révisée

- **Étape 1 – Sélection des espèces et des pays** : Processus révisé qui comporte des critères clairs de sélection, permet un choix immédiat de combinaisons d'espèces et de pays et comprend la possibilité d'inclure des cas exceptionnels
- **Étape 2 – Consultation et compilation** : Les États des aires de répartition ont été avisés et ont reçu davantage de directives sur la façon de répondre, y compris sur les renseignements à fournir. Parallèlement, on a élaboré un rapport sur la biologie, la gestion et le commerce des espèces en prévision des prochaines sessions du CA et du CP et attribué à titre provisoire des catégories d'« intervention ».

Résolution révisée

- **Étape 3 – Catégorisation et formulation de recommandations**
- Examen des rapports par le CA et le CP, ainsi que des réponses des États des aires de répartition et des catégories attribuées provisoirement
- Le CA et le CP confirment ou modifient les catégories et formulent des recommandations (**circonscrites dans le temps, réalisables, mesurables, proportionnées, transparentes et favorisant le renforcement des capacités**) pour les espèces et les pays qui demeurent dans l'étude.

Résolution révisée

- **Étape 4 – Mesures d'application des recommandations** : En consultation avec le CA et le CP, le Secrétariat établira si :
- **les recommandations sont respectées** – les pays sortent de l'ECI; le président du Comité permanent a été consulté;
- **les recommandations ne sont pas respectées et il n'y a pas de données nouvelles** – le Secrétariat recommande des mesures au Comité permanent en consultation avec le CA et le CP, et le Comité permanent prend la décision;
- **les recommandations ne sont pas respectées ou le sont en partie, et il y a des données nouvelles** → la recommandation est mise à jour – le CA et le CP préparent une recommandation révisée à l'intention de l'État concerné

Appui aux États des aires de répartition

- **Projet de décision** : Charger le Secrétariat d'élaborer et de mettre à jour régulièrement un **guide convivial de l'ECI**
- **Projet de décision** : Charger le Secrétariat d'élaborer un module complet de formation sur l'ECI
- **Résolution** : Préconiser le financement et l'utilisation des ateliers régionaux, le financement des études de terrain et l'intégration, par le Secrétariat, de la formation sur l'ECI au programme de renforcement des capacités en matière d'avis de commerce non préjudiciable

Examen et surveillance de l'ECI

- **Résolution** : Charger le CA et le CP, en consultation avec le Secrétariat, d'examiner régulièrement l'ECI, par exemple, en analysant l'incidence des recommandations sur les combinaisons d'espèces et de pays pour vérifier si les résultats recherchés ont été obtenus
- **Projet de décision** : Charger le CA et le CP d'examiner, avec l'aide du Secrétariat, les avantages et les inconvénients possibles d'examens nationaux du commerce important en tirant parti des résultats et des enseignements des examens antérieurs

Résumé

Le Groupe de travail consultatif sur l'évaluation de l'Étude du commerce important :

- a examiné le processus, essayé d'en évaluer l'efficacité, tiré des conclusions et révisé le processus d'étude en gardant à l'esprit que celui-ci devrait être « proportionné, rapide et simple » [traduction];
- invite le Comité pour les animaux à entériner les résultats selon ce qui est recommandé au paragraphe 30 du rapport au CA28.

Questions adressées au Comité pour les animaux

- Le GTC a encore un certain nombre de questions au sujet d'un traitement par « menu » pour les recommandations; une telle approche est-elle fonctionnelle?
- Serait-il préférable de retirer les tableaux de « menu » de la résolution pour l'instant? On pourrait les conserver comme indications distinctes à l'intention du CA et du CP pour une phase éventuelle de mise à l'essai.
- Le CA convient-il qu'il serait bon d'examiner davantage une approche nationale pour l'ECI (projet de décision)?
- Le GTC a vu la nécessité d'une présentation soignée des résultats à la CdP; le CA convient-il qu'une activité secondaire de présentation à la CdP serait utile?

Doc. 9.1 : Résumé du contenu

CA28 Doc 9.1 (Paragraphe 30 : mesure demandée au Comité pour les animaux)

- Annexe 1 du Doc. 9.1 (directives à l'intention du Secrétariat)
- Annexe 2 du Doc. 9.1 (inclusion de la lettre aux États des aires de répartition)
- Annexe 3 du Doc. 9.1 (résolution 12.8 RÉVISÉE)
 - Annexe 3a du Doc. 9.1 (version en suivi des modifications)
 - Annexe 3b du Doc. 9.1 (version au net comprenant de nouvelles annexes)
 - Annexe A de la résolution révisée (calendrier de la résolution)
 - Annexe B de la résolution révisée (critères de sélection)
 - Annexe C de la résolution révisée (recommandations uniformes)
 - Parties A, B et C et 5 tableaux
- Annexe 4 du Doc. 9.1 (comparaison de la résolution actuelle et de la résolution révisée)